

# **SPECIAL CADRE A** juillet – septembre 2012

CAPL MUTATIONS Filière GP 03/07/12

Pour ce mouvement, les vacances d'emploi et les règles locales de traitement des mutations ont été affichées sur Ulysse 67.

S'agissant de ces règles locales, **les élus FO DGFIP 67 ont manifesté** leur opposition à la formulation floue des « situations particulières [...] du service (enjeu particulier) » qui laisse trop de place au discrétionnaire.

Par ailleurs, la différenciation entre les demandes pour un poste d'adjoint dans le réseau (à l'ancienneté administrative, pour simplifier) et les demandes pour un poste en direction (pour simplifier, selon la bonne volonté de la direction) ne nous paraissent ni bonnes en terme d'affichage (réseau/direction), ni bonnes en terme de gestion du personnel (fait du prince).

La direction locale nous a précisé que l'examen des demandes en direction se ferait dans l'intérêt du service sans négliger forcément l'intérêt des agents : **les élus FO DGFIP seront donc vigilants !**

Mouvements :

- Chargé de mission (CM) assistance réseau : il s'agit d'un soutien au réseau. Ce poste sera basé en premier à Roeschwoog. **Les élus FO DGFIP se sont fait préciser** que cette mission se poursuivrait tant que durera la gestion conjointe et qu'il ne s'agissait pas d'une Equipe de Renfort (ERD) bis.
- CM Stratégie : transformation d'un poste à l'intérieur du Pôle pilotage et ressources par suppression de la fonction de responsable de service RH GP. Au 01/09/12, il n'y aura plus qu'un responsable de service pour un service RH unique fusionné suite à réorganisation.
- CM ERD : l'inspecteur effectuera des missions de renfort dans les postes. Suite à une question de **FO DGFIP 67**, il a été précisé qu'il s'occupera également de la gestion de l'Equipe.

**NB : On est donc revenu à la situation antérieure...celle justement que les élus FO voulaient maintenir à l'époque...**

- Suite aux changements de certains collègues, 4 postes de CM se sont libérés à la DRFIP : 2 en renfort du réseau (l'un à la Paierie départementale potentiellement jusqu'en avril/mai 2013, l'autre au CFP de Saverne Collectivités), 1 au Pôle ressources, le dernier à la 2MR – CQC.

Pour ces CM, en particulier ceux en renfort du réseau, les élus **FO DGFIP 67** ont rappelé à la direction leur opposition à la création de « CM à disposition » (comme on les avait connus au Trésor à une époque), c'est à dire « bougeables » à volonté sur toutes missions, et à la création d'une ERD bis sans NBI !

La direction nous a répondu qu'elle n'avait jamais eu ces idées à l'esprit.

- Outre ces postes, et compte tenu des demandes de mouvements internes, il y aura un(e) nouvel(le) adjoint(e) au SIP de Sélestat, au SDEA, au SIP de Saverne, à Erstein Collectivités, à Schiltigheim Coll, au CPS, à la RF Strasbourg, à la RF de Haguenau, et, de nouveaux responsables de service à la Logistique et au Budget.

Le projet de mouvement figurant sur Ulysse n'a pas été modifié.

Aucun inspecteur n'a été affecté au CFP de Wissembourg. La direction locale a précisé qu'il y aura quand même un renfort autre : ERD, stagiaires, vacataires. On ne peut que regretter qu'il ne s'agisse que de solutions « bouche-trous » et non d'un renfort pérenne.

Certains collègues n'ayant pas eu satisfaction concernant leurs demandes en DRFIP, du fait de choix pas toujours expliqués par la direction, les élus **FO DGFIP 67** se sont abstenus. Nous félicitons tous les collègues qui ont obtenu satisfaction.

Par ailleurs, lors de la CAPL de janvier 2012 **FO-DGIP** avait demandé que la direction locale soit attentive à la situation et au positionnement des chargés de mission. Le Président de la CAPL s'était engagé à ce qu'une lettre de mission, élaborée avec les chefs de service concernés, soit adressée aux inspecteurs - chargés de mission, précisant ainsi quel devrait être leur domaine d'action. Nous serons attentifs à ce que cet engagement soit respecté.

Dans le même sens, lors de cette CAPL, **FO-DGFIP** a aussi demandé que la direction entame une réflexion sur positionnement des cadres A en général, et plus particulièrement sur celle des inspecteurs en SIP.

La DRFiP renvoie à des travaux qui serait en cours à la DGFIP sur cette question.

**CAPL MUTATIONS Filière fiscale 12/07/12**

La direction ouvre les débats de la CAPL de mutation des inspecteurs et inspectrices de la filière fiscale en rappelant les règles qui dirigent les affectations.

Les demandes sont traitées dans l'ordre suivant : Mutation puis 1ere affectation au regard de l'ancienneté administrative. En revanche, les affectations en direction restent à la discrétion du Directeur.

La direction nous a aussi informés de son intention de limiter les détachements (agent affecté sur un poste mais en réalité exerçant ses missions à la Direction ou dans un autre poste).

Après affectation du mouvement local et des ALD, seul un poste au CDIF de Schiltigheim est resté vacant.

Le projet de mouvement figurant sur Ulysse n'a pas été modifié.

**Bon à savoir :**

Concernant les affectations à la disposition du directeur (ALD), le Directeur n'est pas tenu de demander les vœux des agents, cependant la direction nous assure qu'elle sollicite les agents pour leurs desiderata.

N'hésitez pas à faire connaître vos souhaits au service RH.

**Les représentants FO DGFIP :**

**Manuel BARRAS (titulaire) - Thierry HAUSSER (suppléant) - José-Luis PEREIRA (expert)**

Les agents de catégorie A de la DGFIP exercent des fonctions de plus en plus diversifiées qui exigent de posséder de larges compétences managériales et techniques dans les domaines : informatique, juridique, fiscal, foncier et comptable affirmées. Pour **F.O.-DGFIP** tout agent de catégorie A, dès le grade d'inspecteur, a vocation à exercer toutes les missions comptables, non comptables, fiscales et foncières dévolues à la DGFIP. Ces compétences s'exercent dans le cadre d'une réglementation et d'applicatifs informatiques en constante évolution, d'une politique d'objectifs et de résultats toujours plus exigeante malgré la réduction des moyens et des effectifs et, en ce qui concerne les comptables, sous leur responsabilité personnelle et pécuniaire.

**F.O.-DGFIP exige pour les mutations :**

- La possibilité d'obtenir rapidement une mutation prenant réellement en compte les situations particulières, notamment lors d'une primo affectation.
- Le maintien de la prise en compte de la situation familiale et/ou sociale.
- Un affichage clair et exhaustif des vacances d'emplois lors des mouvements de mutation.
- L'exigence de deux mouvements de mutation par an.
- Le respect absolu des affectations par mutations définies en CAP Centrales et/ou Nationales sur un emploi et une résidence clairement identifiés.
- L'interdiction de toute mutation sur l'initiative des directions locales.
- La consultation de la CAP Locale avant tout changement entre les services ou missions à l'intérieur des directions locales. **F.O.-DGFIP** refuse la déconcentration de la gestion de la catégorie A.
- La possibilité de solliciter une mutation conjointe avec un agent de catégorie A, B ou C.

**BULLETIN D'ADHESION**



à retourner à Section FO DGFIP 67  
à la DRFiP

NOM : ..... PRENOM : .....

GRADE : ..... ECHELON : ..... AFFECTATION : .....

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE DGFIP**

Fait à ..... le .....  
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu



45-47 rue des Petites Ecuries 75484 PARIS Cedex 10  
Tél. 0147709169 - Fax. 0148241279 Mel : contact@fo-dgfip.fr

---

07 septembre 2012 - Suppression du mouvement du 1er mars 2013  
des Inspecteurs de la filière Gestion publique

### **Mouvement du 1er mars 2013 des Inspecteurs de la filière Gestion Publique : SUPPRIMÉ**

En réponse aux interrogations de **F.O.-DGFIP** quant à l'organisation du prochain mouvement des inspecteurs de la filière Gestion Publique (FGP), la Direction Générale vient de nous faire parvenir une note indiquant que, pour offrir à tous les Inspecteurs des Finances publiques la possibilité d'exprimer un choix géographique et un choix fonctionnel dans le cadre du mouvement du 1er septembre 2013 (la RAN de son choix) et ce, notamment, pour les inspecteurs de la FGP qui n'avaient pas cette possibilité jusqu'à présent, il n'était pas possible d'élaborer un mouvement FGP au 1er mars 2013, car ce dernier remettrait en cause le travail de traduction des affectations actuelles...

Pour **F.O.-DGFIP**, ceci est inacceptable !

La Direction Générale veut faire l'économie d'un mouvement alors qu'un bon nombre d'agents n'ont pas obtenu satisfaction pour le mouvement ayant effet au 1er septembre 2012 (soit 417 dossiers). **F.O.-DGFIP** s'est toujours exprimé clairement sur le sujet : *"il est urgent d'unifier les règles de gestion des Inspecteurs des Finances Publiques dès 2013, mais nous ne souhaitons pas pour autant que le mouvement de mars 2013 soit supprimé"* (cf. le compte rendu et la déclaration liminaire de la CAP N des inspecteurs GP du 14 juin 2012).

D'autres agents n'ayant pas eu connaissance de cette "éventuelle" suppression attendaient mars 2013 pour faire valoir leur droit à mutation, la DG va-t-elle ignorer leur situation ?

Quid des Inspecteurs promus IDiv de Classe normale au T.A. 2013 et qui prendront leur poste au 1er janvier 2013 : la DG fait seule le choix de laisser vacant ces postes pendant 8 mois alors que la situation des effectifs dans les services est déjà tendue ?

De plus, les agents de la filière Gestion Publique avaient 2 vrais mouvements de mutation jusqu'à présent et on voudrait maintenant leur enlever ce droit acquis ? Où est le GAGNANT GAGNANT dans cette réforme ?

---



## INFORMATIONS SYNDICALES PAR MESSAGERIE

Informations syndicales par  
messagerie

**FO** DGFIP 67  
la force syndicale

à retourner à : FO DGFIP 67  
à la DRFIP

NOM : ..... PRENOM : .....

AFFECTATION : .....

souhaite recevoir les informations syndicales sur ma messagerie

à ..... le .....  
(signature)